



**AVIS OFFICIEL DU GOUVERNEMENT AU PERSONNEL ENSEIGNANT  
DU SERVICE DE LA FORMATION DES ADULTES**

**Luxembourg, le 12 mars 2020**

Madame,  
Monsieur,

Face au nombre croissant de cas d'infection COVID-19 au Luxembourg, le gouvernement a décidé que toutes les **activités dans le secteur scolaire et éducatif seront suspendues du 16 au 29 mars 2020**. Les établissements scolaires et de formation publics et privés ainsi que les structures d'accueil et les internats resteront fermés pendant les deux semaines de suspension.

Le **vendredi 13 mars 2020** est une **journée de cours normale** en formation d'adultes. Le personnel enseignant **est tenu de se rendre sur place**. Lors des cours du **vendredi 13 mars 2020** le personnel enseignant informe les apprenants sur les mesures décidées par le gouvernement et définit les modalités appropriées qui permettront d'assurer au mieux la continuité des apprentissages pendant les deux semaines en question.

La suspension des activités est une mesure de précaution pour éviter ou retarder la propagation du coronavirus dans la population générale. Les acteurs du système éducatif participent ainsi à **l'effort commun de la société pour protéger au maximum la population vulnérable et fragile**.

Le scénario envisagé à ce stade pour les semaines à venir est le suivant:

- Les cours, formations, examens et tests en formation des adultes sont suspendus du 16 au 29 mars 2020.
- La reprise des cours suivant l'horaire hebdomadaire normal est en principe prévue pour le 30 mars 2020. La situation sera alors réévaluée par la Direction de la santé et la date de la reprise des cours pourra être adaptée en fonction de l'évolution de la situation.
- Les contrôles continus, tests et examens initialement prévus entre le 16 mars et le 29 mars 2020 sont reportés à une date ultérieure. Des informations relatives seront communiquées en temps utile.

Les enseignants sont tenus d'assurer un dispositif d'encadrement à distance afin de garantir la continuité des apprentissages pendant les semaines de suspension. Ils proposeront régulièrement aux apprenants des situations d'apprentissage en autonomie.

Avec leur compte IAM (<http://iam.education.lu>) et l'accès gratuit à la plateforme Office 365 (<https://portal.education.lu/dcl>), les enseignants disposent des outils informatiques nécessaires à un enseignement à distance peu importe le support (iPad, Laptop, PC Desktop).

- Pour les groupes d'apprenants ayant cours le vendredi 13 mars 2020, les enseignants conviendront d'un moyen de communication avec leurs apprenants.
- Les groupes d'apprenants n'ayant pas cours ce vendredi 13 mars seront contactés, dans la mesure du possible, par téléphone, courrier ou courriel.

Les exercices mis à leur disposition porteront sur la répétition des contenus traités en cours et la préparation des évaluations formatives à venir, mais aussi sur la continuation des programmes, dans la mesure du possible. Les enseignants veilleront à ce que les travaux proposés puissent être réalisés de manière autonome par les apprenants.